

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

-----  
COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 9 février 2017 à 20H30 sur convocation du 03 février 2017  
-----

**PRÉSENTS** : M. *BASCLE Didier*, Mme *BONNIN Isabelle*, M. *CHAILLOU Michel*, M. *DESRENTES Ludovic*, Mme *GENAUD Amandine*, M. *GOUINAUD Serge*, Mme *LOIZEAU Patricia*, M. *MARIE Jean-Michel*, Mme *NEAU Mireille*, M. *NICOLEAU Benjamin*, Mme *PERROGON Viviane*, Mme *ROUX Sylvie*, M. *VOTAT Michel*, M. *VINET Emmanuel*

**ABSENTS** : Mme *SEYNAT Sonia* a donné pouvoir à M. *DESRENTES Ludovic*

Jean Michel MARIE a été nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h33.

Ajout à l'ordre du jour : tarif du repas des aînés

**REPAS DES AINES**

La Commune fera appel à un traiteur local : « Le Marmiton »

L'animation sera faite par Yannick BERTON du Douhet

Il est proposé de facturer 25 € le repas, pour les personnes de moins de 65 ans ou les accompagnants hors communes (Nantillé, Juicq, La Frédière)

Adopté à l'unanimité

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'aménagement du bourg. L'enfouissement des réseaux se termine. Les travaux se situent actuellement au niveau de la rue du presbytère.

Concernant le projet d'aménagement de la Place de l'église, il indique qu'une partie sera à la charge de la commune et qu'il sera nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui suivra les travaux concomitamment au projet d'aménagement actuellement mené par le Conseil Départemental.

Il est proposé de passer une convention de mission de maîtrise d'œuvre avec le syndicat de la voirie.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de maîtrise d'œuvre, par le Syndicat départemental de la voirie, pour les travaux d'aménagement de la place de l'église.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**GROUPEMENT RELATIF A LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupement de commande proposé, a pour objet l'organisation de la consultation des entreprises, en vue de la constitution d'un dossier de consultation unique en deux parties, permettant la signature avec une seule entreprise ou groupement d'entreprises, de deux marchés distincts : un marché de travaux pour le domaine public communal et un marché de travaux pour le domaine public routier départemental.

Il est proposé de passer une convention de groupement de commandes avec le Département de la Charente-Maritime, conformément au projet présenté.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec le Département de la Charente Maritime.

Adopté à l'unanimité

**MODIFICATION DES STATUTS DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ**

Monsieur le Maire expose que, lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016, une modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté a été entérinée à l'unanimité de ses membres.

Cette modification statutaire présente un premier toilettage des statuts de Vals de Saintonge Communauté par une réécriture plus lisible de certaines de ses prérogatives. C'est une première étape, avant d'établir un profond remaniement des statuts par l'introduction des nouvelles compétences obligatoires, GEMAPI, Eau et Assainissement en 2018 et 2020 dans le cadre de la loi NOTRe.

A cet égard la modification statutaire porte les précisions suivantes : Retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence « actions de développement économique » ; retrait de la notion d'intérêt communautaire dans le bloc de compétence facultative « Politique du logement et du cadre de vie » ; ajout de la notion de « Soutien aux actions de développement social » dans le cadre du bloc de compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de mettre en perspective le diagnostic social du territoire.

Monsieur le Maire donne lecture de la version modifiée des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Le Conseil municipal approuve les statuts de Vals de Saintonge Communauté et autorise Monsieur le Maire à signer les statuts modifiés.

Adopté à l'unanimité

### **VALS DE SAINTONGE : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS**

Monsieur le Maire expose que par délibération du conseil communautaire du 11 juin 2015 approuvant la nouvelle définition de l'intérêt communautaire, des rétrocessions d'équipements aux communes ont été opérées n'étant plus classés d'intérêt communautaire.

A cet effet, la CLETC réunie le 1er février 2016 avait approuvé les montants provisoires des ressources transférées affectées à ces charges pour les communes concernées, dans l'attente de la validation du compte administratif 2015 et la correction des montants d'attributions de compensation des 19 communes de l'ancien secteur de Saint Jean d'Angély, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire jusqu'en 2030.

La CLETC s'est donc à nouveau réunie le 17 octobre 2016 pour approuver les montants définitifs des ressources transférées dans le cadre de la rétrocession des équipements aux communes.

A cet égard, il est proposé de valider les montants des attributions de compensations définitifs pour 2016 figurants dans le rapport annexé.

Monsieur le Maire donne le montant des attributions de compensation définitif pour l'exercice 2016 pour la commune soit 163 464 €.

Le Conseil Municipal, adopte le montant des attributions de compensation définitif pour l'exercice 2016

Adopté à l'unanimité

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite au transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes, la partie du domaine public de la voirie située entre le giratoire devant la SECTP jusqu'à l'entreprise de maçonnerie, relève de la compétence de Vals de Saintonge communauté.

Le coût définitif de ce transfert fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

### **CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS AU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de transmission électronique des actes administratifs a été signée, avec la préfecture, en 2011.

Pour permettre d'adresser par voie dématérialisée l'intégralité de nos actes soumis au contrôle de légalité, cette convention doit être étendue aux actes budgétaires. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes administratifs, avec le représentant de l'Etat

Adopté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, l'information communale concernant le ramassage des encombrants (22/03/2017 et 20/09/2017) et du verre, sera distribuée en même temps que l'invitation au repas des aînés.
- Monsieur le Maire présente la demande de la préfecture afin de désigner un élu référent à la sécurité routière. Benjamin NICOLEAU propose sa candidature, cette proposition est adoptée par le conseil municipal.
- Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil d'école maternelle du 7 février 2017 : des petits travaux sont à faire pendant les prochaines vacances ; Des sorties sont prévues le 12 mai visite de l'aquarium la rochelle pour les grandes et moyennes sections, le 19 juin visite du zoo de La Palmyre pour les petites sections, le 4 juillet un spectacle commun aux deux écoles se fera salle J. Garnier.
- Monsieur le Maire informe qu'à compter du 15 mars prochain, Seules les mairies habilitées et possédant le matériel adéquat, pourront délivrer des cartes d'identité. Il s'agit de celles qui font aujourd'hui les passeports.
- Monsieur le maire informe que le prestataire de service du restaurant scolaire, Restoria propose, le 5 avril, à Saint Hilaire, une formation « relation avec le convive enfant », à l'attention du personnel communal concerné.
- Monsieur le Maire informe que, le 16 mars, les élèves de CM2 et du collège découvriront une exposition sur la guerre d'Algérie organisée par la FNACA dans la salle polyvalente J. Garnier.
- Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement du bourg, afin de valoriser les espaces verts et de créer des cheminements doux, le CAUE (Conseil architecture urbanisme environnement), nous aidera à construire un projet qui pourrait englober les terrains près de la piscine appartenant à Vals de Saintonge Communauté. Le Maire se rapprochera des élus pour envisager la possibilité de racheter ces terrains.
- Point PLU : Monsieur le Maire informe que l'enquête publique s'est terminée le 30 décembre. Le rapport du commissaire enquêteur a été remis le 30 janvier 2017. La Commission urbanisme se réunira vendredi 10 février. Le PLU devra être approuvé avant le 27/03/2017, sinon le plan d'urbanisme actuel deviendra caduc et ce sera le Règlement national d'urbanisme qui s'appliquerait.
- Madame NEAU indique que le totem de la piscine Benoist Bry mérite d'être remis en état, et elle demande s'il serait possible d'installer un porte vélo devant la Poste.
- Monsieur CHAILLOU fait un point sur les projets de travaux de voirie. Des bordures de caniveau sont prévues entre « Les Ormeaux » et « Chez Dion » soit en enherbé soit en gravillonné. Des travaux sont également prévus à « La Fuie » pour stabiliser les virages. La commission voirie se réunira pour présenter une estimation des travaux 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,  
Didier BASCLE

